

CONSULTATION SUR LE SITE DE L'ANCIEN HÔPITAL ROYAL VICTORIA

Séance de questions et réponses

Questions citoyennes reçues d'avance – demandes de réponses par écrit

Par courriel

Montréal, le 20 octobre 2021

Objet : Consultation publique site de l'ancien Hôpital Royal Victoria

Réponses aux questions citoyennes reçues d'avance

Du 8 au 20 septembre 2021, l'OCPM a reçu des questions portant sur la consultation. La commission souhaiterait recevoir des réponses écrites aux questions suivantes envoyées par la population.

Les questions sont retranscrites telles qu'elles ont été reçues. Voici les réponses aux diverses questions :

<p>1.</p>	<p>Question envoyée par: Rohan Bhutkar</p> <p>Hello, I am a representative of the science undergraduate society, I wanted to ask whether student spaces such as offices will be included in the plans for the new centre or if the space will be designated for mostly faculty offices and labs.</p>	<p>Réponse à fournir par l'université McGill.</p> <p>Réponse Ville de Montréal : S.O.</p> <p>Réponse SQI : S.O.</p> <p>Réponse Université McGill :</p> <p>Les deux piliers du projet, à savoir les Systèmes de développement durable et les Politiques publiques, s'incarneront dans des lieux pensés pour les étudiants : salles réservées à l'étude en groupe, aires de détente ou d'étude tranquilles ou collaboratives ainsi qu'une cafétéria. Ces lieux feront partie intégrante de l'immeuble et vibreront au rythme des activités de premier cycle et des cycles supérieurs, éléments fondamentaux de la vision du projet. Nombre d'entre eux seront centraux et, par le fait même, accessibles à tous les membres des corps enseignant et étudiant de l'Université. Le Nouveau Vic n'accueillera que les bureaux offrant des services directement liés aux activités de recherche et d'enseignement menées dans ses murs. Le campus inférieur demeurera un incontournable pour les activités des départements touchés par le déménagement au Nouveau Vic, notamment de nombreux services aux étudiants. Veuillez consulter le <i>Plan directeur</i> de 2019 pour en savoir davantage sur les nombreuses activités destinées aux étudiants</p>
-----------	---	--

<p>2.</p>	<p>Question envoyée par : Serge Labrecque</p> <p>Est-ce que vous allez créer de l'espace pour du stationnement intérieur de vélo sécuritaire comme il se fait ailleurs dans le monde mais pas encore à Montréal?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal : S.O.</p> <p>Réponse SQI : La Société québécoise des infrastructures intègre souvent des supports à vélos protégés lors de la réalisation de projets de construction. La SQI définira avec les futurs occupants de chacun des pavillons, leur emplacement, le type de support ainsi que les infrastructures associées à ce type d'équipement.</p> <p>Réponse Université McGill :</p> <p>Le projet Nouveau Vic de McGill prévoit environ 150 places extérieures de stationnement pour vélos. La moitié de ces places seront couvertes. La facilité d'accès et la sécurité sont des facteurs clés dans le choix de l'emplacement et dans l'aménagement de tous les stationnements pour vélos du projet.</p>
<p>3.</p>	<p>Questions envoyées par Les amis de la montagne</p>	
<p>3.1</p>	<p>L'entente de développement prévoira-t-elle des mécanismes de gouvernance et des moyens légaux associés permettant de garantir la protection de l'intégrité des patrimoines culturels et naturels de l'ensemble hospitalier du Royal Victoria, la qualité des paysages et des vues depuis et vers la montagne, ainsi que de sa vocation publique à long terme de l'ensemble du territoire?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal :</p> <p>L'encadrement réglementaire proposé pour le redéveloppement du site, soit l'article 89 (document 1.3.1 sur le site de l'OCPM et ses annexes) et les modifications apportées au Plan d'urbanisme (document 1.3.2 et ses annexes) intègre la protection de l'intégrité des patrimoines culturels et naturels de l'ensemble hospitalier du Royal Victoria, la qualité des paysages et des vues depuis et vers la montagne. De plus, ces éléments sont au cœur du statut de protection de site patrimonial du mont Royal, en vertu duquel toute intervention sur l'apparence des bâtiments ou sur l'aménagement du site devra obtenir une autorisation en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, délivrée par le Ministère de la culture.</p> <p>Par ailleurs, l'approche de la Ville en matière de vocation publique est de s'assurer que les espaces extérieurs restent accessibles au public en tout temps. Elle souhaite également que l'accès à certaines parties des bâtiments, notamment les rez-de-chaussées et des ascenseurs permettant de traverser ces pavillons, soient accessibles au public durant</p>

	<p>des horaires à définir. L'engagement à fournir ces accès publics devra être inscrit dans l'accord de développement, ainsi que l'outil juridique identifié pour le garantir sur le long terme.</p> <p>Réponse SQI :</p> <p>Les moyens légaux qui encadrent la protection de l'intégrité des patrimoines culturels et naturels de l'ensemble hospitalier du Royal Victoria, la qualité des paysages et des vues depuis et vers la montagne sont régis par les outils règlementaires municipaux (le Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'hôpital royal victoria ; et le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Montréal (04-047)) faisant l'objet de la présente consultation publique et non par la future entente de développement.</p> <p>Ces outils règlementaires prévoient notamment l'encadrement de l'accès public au site à l'article 38 du Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'hôpital royal victoria (document 1.3.1 sur le site de l'OCPM et ses annexes).</p> <p>L'entente de développement ne régira pas les futures vocations des espaces intérieurs disponibles sur le site. Ce sont les outils règlementaires municipaux qui définiront les usages permis sur le site.</p> <p>Réponse université McGill :</p> <p>Il est à noter que des moyens juridiques existent déjà, par l'entremise du ministère de la Culture et des Communications; McGill les respectera.</p> <p>La réhabilitation des pavillons patrimoniaux fait partie intégrante du projet Nouveau Vic.</p> <p>La démolition des pavillons M et S permettra d'ouvrir de nouvelles vues vers la ville.</p> <p>Plusieurs chemins piétonniers ouverts au public traverseront le site du projet de</p>
--	---

		<p>l'Université McGill. Ces chemins ainsi qu'un nouvel escalier extérieur créent de nouveaux liens entre la ville et la montagne tout en permettant aux visiteurs et aux passants de découvrir des immeubles de grande valeur patrimoniale, notamment les pavillons A, E et L, qui seront réhabilités.</p>
3.2	<p>Pourquoi le plan directeur d'aménagement de la SQI n'aborde pas les sujets liés aux risques liés à la fragmentation du site (subdivision des lots, modifications de l'encadrement réglementaire, brisure de continuité des sites naturels et de l'accès public, multiplication des décideurs et difficultés de gouvernance) sur le maintien de l'intégrité patrimonial de l'ensemble de l'ancien Royal Victoria et sa gestion à long terme?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal : S.O.</p> <p>Réponse SQI :</p> <p>L'objectif du Plan directeur d'aménagement est d'énoncer une vision d'aménagement concertée pour l'ensemble du site s'appuyant sur les valeurs patrimoniales et les éléments caractéristiques identifiés dans les énoncés patrimoniaux de la Ville de Montréal et visant le maintien de l'intégrité patrimonial de l'ensemble de l'ancien hôpital Royal Victoria.</p> <p>Les changements règlementaires qui émanent du Plan directeur d'aménagement combinés au Plan de conservation et à l'entente sur les conditions de requalification permettront le maintien de l'intégrité patrimoniale de l'ensemble du site.</p> <p>Par ailleurs toute demande de lotissement à l'intérieur du Site patrimonial du Mont-Royal fait l'objet d'une autorisation par le Ministère de la culture et des communications.</p> <p>Réponse McGill :</p> <p>S.O..</p>
3.3	<p>La Ville de Montréal a reçu par délégation, en vertu de la loi 121, la responsabilité d'assurer la protection et la mise en valeur du site patrimonial du mont Royal, comment entend-elle jouer son rôle sur le site de l'ancien Royal Victoria?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal :</p> <p>Le site patrimonial du Mont-Royal a un double statut de protection en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel; il est à la fois cité et déclaré. Sa protection et sa mise en valeur est donc une responsabilité partagée entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.</p> <p>Le projet de loi 121, qui depuis sa sanction en 2017 et qui porte le nom de : "Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec" a pour but, entre autres, d'attribuer effectivement</p>

		<p>certaines responsabilités à la Ville, dont d'émettre certaines autorisations pour des interventions réalisées dans ledit site patrimonial. Certaines autorisations demeurent toutefois sous la compétence du gouvernement du Québec. Dans le contexte où c'est la SQI, donc un mandataire de l'État, qui est propriétaire, ce sera le Ministère de la culture qui délivrera les autorisations.</p> <p>La Ville de Montréal travaille donc en étroite collaboration avec le ministère pour s'assurer que toutes les interventions souhaitées respecteront les principes de protection et la mise en valeur du site patrimonial et respectent l'ensemble des documents de planification et de réglementation des deux responsables.</p> <p>Rappelons également que la protection et la mise en valeur du mont Royal est également inscrite au Plan d'urbanisme et que les projets de règlement proposés pour encadrer le projet de redéveloppement du site du Royal Victoria intègrent notamment cet objectif.</p> <p>Réponse SQI :</p> <p>La délégation de certaines responsabilités de la Loi sur le patrimoine culturel en vertu de la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (anciennement connu sous l'appellation de projet de loi 121) ne s'applique pas à la SQI qui est mandataire de l'état (voir article 179.2. de la Loi sur le patrimoine culturel).</p> <p>Réponse université McGill : S.O.</p>
<p>3.4</p>	<p>La Ville de Montréal pourrait-elle rendre publics ses analyses et projets relatifs aux sections du parc du mont Royal connexes au site du Royal Victoria?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal :</p> <p>La Ville rend public son plan décennal d'investissement où sont listés les projets pour le parc du Mont-Royal. De même, les projets à réaliser sur le domaine public sont approuvés par les instances et rendus publics après un processus de consultation rigoureux, notamment auprès de la Table de concertation du Mont-Royal (TCMR).</p> <p>La TCMR est saisie des projets et effectue le suivi et la mise en œuvre du Plan de protection</p>

		<p>et de mise en valeur du Mont-Royal. Rappelons que la Table a le mandat de veiller au consensus de l'ensemble des interventions sur la montagne, que ces dernières portent sur l'accessibilité, la protection ou la mise en valeur du territoire. Elle met également en œuvre des actions visant une gestion et un développement harmonieux du mont Royal entre les différentes propriétés. La Table regroupe plusieurs acteurs concernés par l'avenir du mont Royal, notamment des représentants des milieux institutionnel, associatif, gouvernemental et municipal.</p> <p>Réponse SQI : S.O.</p> <p>Réponse université McGill : S.O.</p>
<p>3.5</p>	<p>Comment la Ville de Montréal compte-t-elle intervenir pour favoriser une meilleure complémentarité des milieux naturels, des paysages, de la gestion des eaux, des services, entre le parc du mont Royal et le site du Royal Victoria, incluant le Allan Memorial?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal :</p> <p>Cette complémentarité a été abordée tout au long de la démarche de planification concertée. Pour la Ville, il s'agit de s'assurer d'une continuité entre le parc du Mont-Royal et le site du Royal Victoria. Ainsi, le plan directeur proposé par la SQI semble aujourd'hui répondre à plusieurs préoccupations de la Ville en lien avec cet enjeu : protection des boisés, végétalisation des surfaces asphaltées, minimisation des espaces de stationnement et intégration la plus harmonieuse possible, bassins de rétention de surface.</p> <p>Les cheminements piétonniers prévus sur le site vont permettre à la Ville de formaliser deux entrées vers le parc du Mont-Royal, dans l'axe de la rue University, et à l'arrière du Allan Mémorial et à proximité du monument McTavish. Ainsi, le site du Royal Victoria s'inscrira en cohérence avec l'écosystème du mont Royal et les circuits de mobilité active. De plus, la réglementation proposée pour encadrer le redéveloppement du site prévoit plusieurs critères à la gestion de l'eau, à la cohérence du mobilier urbain avec celui du parc du Mont-Royal, et à l'éclairage extérieur, notamment.</p> <p>Enfin, la Ville globalement est sensible à la protection et à la conservation des milieux naturels et que ce faisant, elle souhaitera</p>

		<p>minimalement jouer un rôle-conseil pour s'assurer du maintien et de la complémentarité des milieux naturels entre les propriétés publiques et privées.</p> <p>Réponse SQI : S.O.</p> <p>Réponse université McGill : S.O.</p>
<p>3.6</p>	<p>La planification de l'espace de mobilité proposé au nord de l'axe University prévoit-elle l'articulation des accès aux chemins vers les bâtiments de l'Université McGill (McConnell Hall, Molson Hall et Gardner Hall), du chemin d'accès au stade Mémorial Percival Molson et de celui vers la résidence Douglas? Ces aménagements permettront-ils de mettre en valeur certains de ces bâtiments ayant une grande valeur architecturale et d'intégrer de façon plus cohérente ceux ayant une valeur moins importante?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal :</p> <p>Le Plan directeur qui a fait l'objet de la planification concertée visait uniquement le site du Royal Victoria. Bien entendu, le tracé des cheminements à l'intérieur du site a été étudié en regard des connexions possibles avec les sites adjacents, dont le campus de l'université McGill situé au nord de l'avenue Des Pins.</p> <p>Réponse SQI :</p> <p>Le Plan directeur d'aménagement propose l'aménagement d'un tournebride à l'extrémité de la rue University. Ces aménagements seront sous la responsabilité de la ville de Montréal et ont pour but d'améliorer les circulations et de permettre notamment la planification d'une desserte en transport en commun jusqu'à l'extrémité nord de la rue University.</p> <p>Réponse université McGill :</p> <p>Le plan directeur d'aménagement du site de l'ancien Hôpital Royal Victoria ainsi que le projet Nouveau Vic offrent de multiples possibilités de création de liens entre le campus de McGill, la ville et la montagne. Les résidences étudiantes McConnell, Molson et Gardner étant adjacentes aux nouveaux aménagements sur l'ancien site de l'Hôpital Royal Victoria, nous veillerons tout particulièrement à ce que les espaces extérieurs des résidences demeurent protégés et en retrait, tout en ouvrant de nouveaux liens pédestres vers la ville et vers la montagne. Il est à noter que McGill prévoit maintenir le réseau routier actuel des résidences, accessible depuis la rue University et qui dessert également la résidence Douglas. Le nouveau tournebride planifié à l'extrémité nord de la rue University améliorera la transition entre</p>

		<p>l'espace public et les résidences. Un nouvel escalier situé à l'extrémité nord de la rue University permettra d'accéder au parc du mont Royal.</p> <p>Les accès au Stade Percival-Molson ne sont pas touchés par le plan directeur de la SQI ni par le projet Nouveau Vic.</p>
<p>3.7</p>	<p>Comment prévoit-on améliorer l'accessibilité par transport collectif, à court, moyen et long terme ? Comment ces améliorations tiendront-elles compte de la capacité limitée des milieux naturels de la montagne.</p>	<p>Réponse Ville de Montréal :</p> <p>Plusieurs scénarios possibles sont envisageables pour améliorer la desserte en transport en commun au site du Royal Victoria. Cela pourrait se matérialiser par une augmentation de l'offre de service (fréquence de passages) des autobus existants sur l'avenue des Pins et l'avenue du Docteur Penfield. Ceci pourrait aussi se concrétiser par l'ajout de nouveaux services (nouvelles lignes) ou la modification de parcours existants, afin de créer un lien direct entre la future station intermodale McGill (métro et REM) et le site Royal Victoria. Par ailleurs, une ligne d'autobus pourrait desservir directement le site, soit jusqu'en haut de la rue University. Tous ces scénarios doivent être étudiés en termes de besoins, de faisabilité et d'exploitation du réseau d'autobus.</p> <p>La Ville de Montréal prépare actuellement un plan d'action portant sur une Vision d'accessibilité au parc du Mont-Royal. De grandes orientations se dégageront de ce document afin de guider les interventions liées à l'accessibilité à la montagne, que ces actions soient réalisées par la Ville ou ses partenaires. Le transport en commun est pris en compte dans cette réflexion</p> <p>Réponse SQI :</p> <p>La SQI est en discussion avec la Ville de Montréal et la STM afin d'étudier les possibilités pour améliorer la desserte en transport en commun du site incluant la possibilité d'implanter un circuit d'autobus qui se rendrait jusqu'à l'extrémité nord de la rue University où sera implanté un tournebride.</p> <p>Réponse université McGill : S.O.</p>

<p>3.8</p>	<p>Sachant que les boisés, notamment ceux situés au nord-est du Pavillon Ross, sont en proie aux espèces exotiques envahissantes et que leur intégrité écologique est menacée, quelles mesures de mitigation ou de revalorisation sont-elles prévues afin d'améliorer leurs qualités écosystémiques? Des cibles précises seront-elles identifiées?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal :</p> <p>La responsabilité des secteurs boisés situés au nord-est du Pavillon Ross est actuellement partagée entre le propriétaire du site et la Ville, en vertu d'une servitude de conservation consentie en faveur de la Ville visant le boisé adjacent au parc du Mont-Royal.</p> <p>L'entente de développement permettra de clarifier les rôles et responsabilités de chacun afin d'assurer la saine gestion de ce secteur, dans son ensemble. Le contrôle des espèces envahissantes demande un effort soutenu dans le temps et les zones d'intervention doivent être ciblées et priorisées. La Ville a mis en place une stratégie de maîtrise des espèces végétales envahissantes, qui pourrait être mise en œuvre pour ce secteur.</p> <p>Réponse SQI :</p> <p>La gestion du site est actuellement sous la gouverne du CUSM.</p> <p>Lorsque la SQI deviendra propriétaire, dans la mesure où la gestion des espèces envahissantes doit être réalisée à une échelle plus grande que le site de l'hôpital Royal Victoria, la SQI souhaite collaborer avec la Ville de Montréal et les propriétaires à proximité afin d'intégrer des mesures de contrôle des espèces envahissantes cohérentes à l'échelle de territoire du Mont-Royal et des environs. Les mesures de mitigation ou de revalorisation ainsi que les cibles associées seront définies en aval en coordination avec nos partenaires.</p> <p>Réponse université McGill :</p> <p>S.O.</p>
<p>3.9</p>	<p>Dans une perspective d'atteinte des plus hauts standards en matière de gestion des eaux de ruissellement, est-il possible d'augmenter la proportion des eaux de surfaces gérées à même le site en aménageant plus d'espaces de rétention naturels? Prévoit-on la possibilité d'une gestion plus large incluse dans celle plus globale du mont Royal?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal :</p> <p>La réglementation en matière de gestion des eaux pluviales exige une rétention sur le site mais les modalités d'application restent au choix du propriétaire. La Ville encourage toutefois fortement la gestion des eaux en surface, à même le milieu naturel. Ainsi, dans l'article 89 (document 1.3.1 sur le site de l'OCPM et ses annexes), la Ville exige que le plan d'aménagement paysager comprenne la</p>

	<p>stratégie de gestion des eaux pluviales (art.33) et fixe comme objectif de favoriser la gestion de l'eau en surface (art.37 et 38).</p> <p>Par ailleurs, il n'y a pas de plan directeur spécifiquement pour la montagne. Les mesures de gestion des eaux sont intégrées lorsque des opportunités de réaménagement se présentent, comme c'est le cas avec le réaménagement du site du Royal Victoria, ou comme ce fut le cas lors du réaménagement de l'entrée Peel du parc du Mont-Royal, par exemple.</p> <p>Réponse SQI :</p> <p>Le Plan Directeur d'aménagement propose des orientations en matière de gestion des eaux de ruissellement et de pluie (voir page 109 à 112 du Plan directeur d'aménagement). Par ailleurs, la SQI réalisera un Plan Directeur des eaux pluviales qui permettra de préciser les orientations en matière de gestion des eaux sur le site. La SQI est également ouverte à la mutualisation de ressources avec la Ville de Montréal afin d'avoir une gestion des eaux plus large et plus globale à l'échelle du flanc sud du Mont-Royal.</p> <p>Réponse Université McGill :</p> <p>La topographie escarpée du site de même que la présence d'immeubles souterrains très proches de la surface dans la cour avant limitent considérablement l'espace et la superficie disponibles pour effectuer la rétention des eaux en surface sur le site du projet Nouveau Vic. Malgré tout, un jardin de pluie d'une capacité de rétention de 30 m³ ainsi qu'une noue végétalisée d'une capacité de rétention de 35 m³ seront aménagés sur le site; ils permettront de traiter les eaux de ruissellement et d'assurer un contrôle de la qualité des eaux pour les pluies de faible intensité, qui représentent la grande majorité des précipitations. La satisfaction du reste des besoins en rétention des eaux conformément au règlement 20-030 de la Ville de Montréal, notamment pour la gestion des pluies extrêmes jusqu'à une récurrence de 25 ans, sera assurée par des conduites surdimensionnées reliées aux infrastructures vertes.</p>
--	--

<p>4.</p>	<p>Question envoyée par : Kevin Morin Le Conseil des entreprises en technologies environnementales du Québec (CETEQ) regroupe les entreprises privées des principaux secteurs de l'économie verte québécoise, notamment celui des résidus de construction, de rénovation et de la démolition (CRD).</p> <p>Nous voyons d'un bon oeil cette vision de provoquer la rencontre des idées et nos membres pourraient avoir un intérêt à s'y intéresser.</p> <p>Plus concrètement, comme dans tout projet d'infrastructure, la démolition des pavillons M&S générera une quantité importante de déchets, comment entendez-vous réduire les déchets ou les rebuts?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal : S.O.</p> <p>Réponse SQI :</p> <p>Lors de la réalisation de projets de construction, la SQI intègre les meilleures pratiques de planification de la gestion des déchets de construction et démolition et vise à réduire la quantité de déchets de construction et de démolition acheminés aux sites d'enfouissements et aux incinérateurs en récupérant, réutilisant et recyclant les matériaux (cf. Plan stratégique 2018-2023 ; Plan d'économie d'action de développement durable 2016- 2022).</p> <p>Réponse Université McGill :</p> <p>Pour réduire au minimum l'empreinte carbone, on prévoit recycler 75 % des matériaux de démolition non contaminés, notamment par la réalisation d'études sur la réutilisation des revêtements des façades en pierre calcaire.</p>
<p>5.</p>	<p>Questions envoyées par : Eryn Trudell</p>	
<p>5.1</p>	<p>Why would a decision to demolish the buildings, that is based solely on aesthetics, be made when housing is so badly needed? If there is a law which prevents housing, what would be the process needed to change that law to allow for it? Could these buildings be transformed then, into needed affordable and social housing?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal :</p> <p>Tout d'abord, seule une partie des bâtiments (soit les pavillons M et S et une partie du A) serait démolie dans le cadre du projet de l'Université McGill, afin de faire place à de nouveaux locaux pour l'université.</p> <p>Par ailleurs, le règlement proposé permettrait la démolition des agrandissements à l'arrière du Allan Memorial (pavillons P1) et du pavillon du Centenaire (pavillon C). Les projets de remplacements devront alors répondre à un ensemble de critères et de normes visant à apporter une contribution significative au site (en termes d'aménagement paysager ou d'intégration architecturale des bâtiments par exemple).</p> <p>En ce qui concerne les usages, l'intégration de logement social n'a pas été demandée par la SQI dans le cadre de son projet. La proposition de la Ville est de ne pas permettre les logements sur le site à l'exception d'un type de logements</p>

	<p>collectifs regroupés sous l’usage “ maison de chambre”, soit un bâtiment avec des chambres en location mais n’ayant pas tous les équipements d’un logement (cuisine, salle de bain, toilette). Cela comprend les maisons de chambre ou encore les résidences étudiantes. L’intention de la Ville est que le site reste accessible au plus grand nombre, en tout temps. La fonction résidentielle semblait moins compatible avec cette orientation, en termes de perception de l’accessibilité du site.</p> <p>Par ailleurs, dans la réglementation d’urbanisme, il n’est pas possible de discriminer un usage en fonction du public visé. Ainsi, il ne serait pas possible, dans le règlement, d’autoriser du logement social mais d’interdire du logement privé.</p> <p>Réponse SQI :</p> <p>Le choix des pavillons qui pourraient être démolis dans le cadre d’un projet de requalification est basé sur les Énoncés patrimoniaux de la Ville de Montréal (documents 4.4 et 4.5 sur le site de l’OCPM). Ces pavillons ou agrandissements fonctionnels sont jugés non-contributifs à la valeur patrimoniale de l’ensemble. Toute construction de remplacement devra mettre en valeur les pavillons et les paysages patrimoniaux réhabilités dans le cadre du projet.</p> <p>Les futures décisions de remplacer certains pavillons par de nouvelles constructions seront basées sur une multitude de critères notamment la compatibilité des besoins programmatiques des futurs occupants avec les espaces disponibles.</p> <p>La vision mise de l’avant pour les choix de futures vocations du site s’inscrit en continuité avec la vocation historique de l’ensemble des grandes institutions ceinturant le mont-Royal (hôpitaux, universités, lieux de culte, cimetières, etc). Cette vision d’avenir s’inspire des grandes valeurs qui ont animé l’hôpital Royal Victoria dès sa fondation : faire progresser et rayonner le savoir pour le bien-être de tous dans un lieu accueillant, inspirant, ouvert à la population, respectueux de son patrimoine et de l’environnement naturel dans lequel il est situé. Cette vision se traduit d’abord dans le choix de</p>
--	--

		<p>vocations futures en continuité avec celles d'origine. Les vocations liées à l'éducation, à l'innovation et aux services à la population y seront pour cela privilégiées.</p> <p>Certains types de logements complémentaires à ces vocations principales tel que le logement étudiant pourront s'implanter sur le site.</p> <p>Réponse Université McGill :</p> <p>La démolition des pavillons M et S n'est essentielle à l'atteinte des objectifs de notre projet, notamment la construction de laboratoires de pointe.</p> <p>Le nouvel usage universitaire s'intègre dans la continuité historique de la vocation institutionnelle du site. Il contribue donc à une préservation de la valeur d'usage, composante importante de la valeur patrimoniale.</p>
<p>5.2</p>	<p>Have the costs of demolition, including pollution (air and noise), waste transportation, disposal and management, as well as the costs of the missed opportunity of transforming these buildings been considered?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal : S.O.</p> <p>Réponse SQI :</p> <p>Pour les bâtiments qui ne font pas partie du projet du Nouveau Vic, la SQI a défini des zones potentielles de démolition/déconstruction en coordination avec la Ville de Montréal et le MCC. Ces zones représentent approximativement 23% de l'empreinte au sol du cadre bâti actuel. Lorsque les projets de requalification pour les pavillons excédentaires seront connus, des analyses d'opportunité seront réalisées pour les démolitions proposées, le cas échéant. La modélisation des coûts fait partie intrinsèque du processus d'analyse d'options de la SQI.</p> <p>Réponse Université McGill :</p> <p>L'Université McGill et ses experts ont réalisé des analyses approfondies afin d'évaluer la possibilité de transformer les immeubles actuels en laboratoires. Ces analyses confirment malheureusement l'impossibilité d'une réutilisation. Pour satisfaire les besoins de ventilation, il faudrait soit (1) démolir un étage sur trois, soit (2) condamner un étage sur deux, ce qui provoquerait une perte de 30 %</p>

		<p>des superficies nettes et engendrerait des coûts importants.</p> <p>Les travaux de démolition se feront dans le respect des règlements applicables.</p> <p>Pour réduire au minimum l’empreinte carbone, on prévoit recycler 75 % des matériaux de démolition non contaminés, notamment par la réalisation d’études sur la réutilisation des revêtements des façades en pierre calcaire.</p>
<p>5.3</p>	<p>Aside from explaining the incurred cost of the missed opportunity of transforming these buildings into housing, could you please explain in detail; “une vue d’interet” (20:18). Who will benefit from this view and how and why would it not be better to reduce the height of the buildings M and S? Could passageways underneath at the main floor of the buildings be constructed to provide access to the mountain rather than a complete demolition of the buildings M and S?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal :</p> <p>La Ville fait référence à deux types de vues d’intérêt. Tout d’abord, le Plan d’urbanisme de la Ville de Montréal a identifié des vues vers le mont Royal depuis le centre-ville et depuis le mont Royal (par exemple depuis le belvédère Kondiaronk) vers la ville et le fleuve. Les bâtiments qui se trouvent dans ces vues doivent contribuer à leur mise en valeur.</p> <p>De plus, dans le cadre de la planification concertée pour le redéveloppement du site du Royal Victoria, plusieurs vues d’intérêts sur le site du Royal Victoria ont été identifiées. Ces vues sont intégrées au règlement qui encadrera le redéveloppement (document 1.3.1.1 sur le site de l’OCPM, annexe I). Les points de vue sont situés dans les espaces extérieurs, qui seront accessibles au public, et visent les bâtiments du Royal Victoria et du Allan Memorial.</p> <p>Réponse SQI :</p> <p>Les vues d’intérêts identifiées au Plan directeur (page 103 du Plan directeur d’aménagement) bénéficieront à tous les montréalais et visiteurs ainsi qu’aux usagers du site et des quartiers avoisinants puisqu’elles permettront à la fois de mettre en valeur les vues vers le site depuis la ville et vers la ville et le mont-Royal depuis le site.</p> <p>La construction d’un passage en souterrain sous le pavillon Nouveau Vic ne permettrait pas de donner accès à la montagne puisque le dénivelé entre l’avenue des Pins et le parvis du pavillon Ross est de plus de 35 m.</p> <p>Réponse Université McGill :</p>

		<p>Le projet Nouveau Vic est celui qui convient le mieux au site et à la concrétisation du programme prévu, soit l'aménagement de lieux d'apprentissage et de recherche de pointe. Ces espaces ne peuvent pas être aménagés dans les pavillons M et S.</p> <p>Le projet du Nouveau Vic propose également, sur le toit de son nouveau pavillon, une 5^e façade avec des toitures vertes et une terrasse accessible au public. Une passerelle reliera cette terrasse au parvis du pavillon Ross.</p> <p>Plusieurs chemins publics traverseront le site du projet de l'Université McGill. Ces chemins ainsi qu'un nouvel escalier extérieur créent de nouveaux liens entre la ville et la montagne tout en permettant aux visiteurs et aux passants de découvrir des immeubles de grande valeur patrimoniale, notamment les pavillons A, E et L, dont la réhabilitation fait partie intégrante du projet du Nouveau Vic.</p>
6.	Questions envoyées par : Sharon Lopez	
6.1	<p>Qu'ont fait le gouvernement du Québec et l'Université McGill jusqu'à présent pour encourager la création d'une fiducie foncière publique pour ce site, semblable à celle sur laquelle se trouve le quartier de Milton-Parc à quelques pas, qui permet aux citoyens de régir l'usage de la terre plutôt que de continuer à laisser le leadership au gouvernement ou à des intérêts privés ?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal : S.O.</p> <p>Réponse à fournir par la SQI :</p> <p>À ce jour, le Gouvernement du Québec n'a pas considéré la mise en place d'une fiducie foncière pour le site. Il a mandaté la SQI, qui agit en tant qu'expert et gestionnaire immobilier pour le Gouvernement du Québec, afin d'élaborer un plan directeur pour la requalification du site, de soumettre ce plan à la population dans le cadre de consultation menées par l'OCPM et d'agir comme maître d'œuvre du projet de requalification qui en découlera. La SQI demeurera propriétaire du site lorsque celui-ci lui sera transféré, à l'exception de la portion est, qui représente 15% de la superficie du terrain, laquelle sera transférée à l'Université McGill pour réaliser son projet de pavillon universitaire.</p> <p>Considérant les attentes exprimées par différents groupes pour que soient explorés des modes de gouvernance alternatifs pour le site, la SQI mis en place un comité de travail sur cette question. Ce comité regroupe des</p>

		<p>représentants de la Ville de Montréal, du ministère de la Culture et des Communications, des Amis de la montagne, d’Héritage Montréal et de la SQI. Les travaux de ce comité se poursuivent.</p> <p>Réponse université McGill : S.O.</p>
6.2	<p>Comment l'Université McGill justifie-t-elle comme « durable » la démolition, à des fins esthétiques, de 2 grands bâtiments susceptibles d’être reconvertis ? Quelles utilisations alternatives pour ces bâtiments ont-ils rejetées? Quelles visions, conçues par d'autres architectes, pourraient préserver ces bâtiments ET augmenter leur beauté ?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal : S.O.</p> <p>Réponse SQI : S.O.</p> <p>Réponse Université McGill : La démolition des pavillons M et S offre la possibilité de restituer et de mettre en valeur d’importants liens physiques et visuels entre les pavillons de l’Hôpital Royal Victoria, d’une part, et entre le site, la ville et le mont Royal, d’autre part. Ces parcours et ces vues existaient avant la construction de ces deux pavillons, qui marquent une rupture dans la morphologie du site et ont grandement compliqué l’orientation et la circulation dans celui-ci.</p> <p>L’Université McGill et ses experts ont réalisé des analyses approfondies afin d’évaluer la possibilité de transformer ces immeubles en laboratoires. Ces analyses ont démontré que seule la démolition des pavillons M et S permettrait à l’Université de réaliser la vision académique du projet Nouveau Vic sur ce site. Pour satisfaire les besoins de ventilation, il faudrait soit (1) démolir un étage sur trois ou (2) condamner un étage sur deux, ce qui provoquerait une perte de 30 % des superficies nettes et engendrerait des coûts importants.</p>
6.3	<p>Comment le gouvernement du Québec justifie-t-il une telle destruction des ressources existantes au milieu d'une pénurie de logements sociaux et abordables et d'un accès public à des espaces de rassemblement intérieurs?</p>	<p>Réponse Ville de Montréal : S.O.</p> <p>Réponse SQI : Le Plan directeur d’aménagement proposé par la SQI pour le site de l’ancien hôpital Royal-Victoria vise la mise en valeur de cet actif exceptionnel.</p> <p>Le Plan directeur d’aménagement définit des zones potentielles de démolition ainsi que des zones potentielles de requalification. Lorsque les futurs occupants des divers secteurs du site et leurs besoins programmatiques seront connus, des analyses détaillées seront réalisées</p>

	<p>afin de déterminer comment loger ces besoins (nouvelles constructions ou pavillons existants).</p> <p>La vision mise de l'avant pour les choix de futures vocations du site s'inscrit en continuité avec la vocation historique de l'ensemble des grandes institutions ceinturant le mont-Royal (hôpitaux, universités, lieux de culte, cimetières, etc). Cette vision d'avenir s'inspire des grandes valeurs qui ont animé l'hôpital Royal Victoria dès sa fondation : faire progresser et rayonner le savoir pour le bien-être de tous dans un lieu accueillant, inspirant, ouvert à la population, respectueux de son patrimoine et de l'environnement naturel dans lequel il est situé. Cette vision se traduit d'abord dans le choix de vocations futures en continuité avec celles d'origine. Les vocations liées à l'éducation, à l'innovation et aux services à la population y seront pour cela privilégiées.</p> <p>Certains types de logements complémentaires à ces vocations principales tel que le logement étudiant pourront s'implanter sur le site.</p> <p>Réponse Université McGill : S.O.</p>
--	---